

Réformer la

Au moment où la réforme de l'éducation paraît de plus en plus remise en question et fragilisée, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) ont soumis des propositions au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier. Ces propositions visent à redresser la barre, à éliminer de la réforme ce qui doit l'être, à corriger le tir, à susciter une réflexion qui va bien au-delà des ajustements suggérés par la Table de pilotage.

Jean Laporte

Attaché de presse

François Beauregard

Rédacteur en chef

Le retour intégral à la case départ est utopique. Mais trop d'indices signalant des difficultés majeures et une détresse réelle dans le milieu, il serait téméraire et irresponsable de continuer l'implantation de la réforme sans corriger la trajectoire. Par contre, les efforts consentis par les enseignantes et les enseignants, le personnel professionnel et le personnel de soutien ont été trop importants pour faire table rase, d'autant que tout n'est pas à jeter.

Les objectifs de la réforme proposés par les États généraux, qui faisaient consensus, et certaines mesures qui leur ont donné vie par la suite paraissent encore pertinents et souhaitables. Mentionnons à ce chapitre le recentrage sur les matières essentielles, l'ajout de temps d'enseignement en français, en mathématiques, l'amélioration des services à la petite enfance, la laïcisation du système scolaire, la réduction du nombre d'élèves par groupe (encore insatisfaisante) ou le rehaussement du niveau culturel des programmes. Cependant, un des grands consensus des États généraux, celui

de remettre l'éducation sur les rails de l'égalité des chances, mérite de revenir au centre des véritables priorités.

Par contre, nous constatons des dérives par rapport aux conclusions des États généraux, des éléments qui se sont ajoutés sans la validation des milieux. Nous ciblons en particulier la primauté donnée aux compétences, les difficultés inextricables qu'elles posent pour l'évaluation des apprentissages des élèves, l'alourdissement qu'elles imposent à la tâche enseignante.

Dès les États généraux, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) soulignait sa préoccupation particulière concernant l'organisation du travail. Les décisions tardives reliées au budget ont toujours des répercussions sur le plan de l'embauche, de la formation, de l'organisation du travail, des locaux. De cela découlent de réelles difficultés dans l'offre de service aux élèves. Du côté des membres du personnel professionnel, une enquête récente démontre que plus de 54 % d'entre eux vivent une importante surcharge de travail, et ce, alors que les élèves n'ont pas accès à tous les services dont ils auraient besoin pour les mener sur le chemin de la réussite. De plus, à l'heure où l'on s'inquiète des déficiences en lecture et en écriture chez bon nombre d'élèves, la



PHOTO : JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE) veut lever l'ambiguïté du rapport de la Table de pilotage concernant l'embauche de bibliothécaires.

Des correctifs majeurs sont requis

Les enseignantes et les enseignants évaluent, pour leur part, que l'intégration « sauvage » de cas de plus en plus lourds dans les classes régulières, sans les services professionnels et de soutien nécessaires, jumelée à un écrémage des élèves qui ont plus de facilité, attirés par le privé et les projets sélectifs, a un effet dramatique sur la composition de la classe type. L'abolition des classes spéciales concourt à cette situation. Le personnel enseignant témoigne de cette grande difficulté et de la détresse qu'elle induit chez lui. (Voir notre entrevue à la rubrique Témoignage.)

Des propositions ont été soumises au gouvernement dans le but de faire avancer le dossier. Des correctifs ma-

réforme

jeux et rapides sont requis pour remettre la réforme sur ses rails, pour permettre de refaire consensus autour d'elle. Il y a de l'intérêt des élèves, de l'ensemble du personnel et de la société en général. Dans ce contexte, les propositions suivantes ont été mises de l'avant :

- L'abandon de l'évaluation des compétences transversales, même si l'école doit continuer de voir au développement global de l'enfant ;
- Un moratoire sur l'abolition des classes spéciales et des chemine-ments particuliers et de tout autre mode d'organisation favorisant l'aide aux apprentissages ;
- La possibilité, à la fin de chacune des années d'un cycle, de faire le point sur le cheminement de l'élève pour déterminer le meilleur parcours possible l'année suivante : la progression dans la classe supérieure, la progression avec soutien, le soutien en reprenant la même classe, ou l'orientation vers une classe spéciale ;
- Le recentrage de l'enseignement sur les programmes disciplinaires, le choix des méthodes pédagogiques relevant de l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants ; la primauté de l'acquisition des connaissances ou des savoirs, qui devrait être explicitement évaluée ; le transfert de ces connaissances dans différentes situations ;
- Pour la prochaine année scolaire, en 3^e secondaire, application du contenu des programmes disciplinaires, mais report de la diversification des parcours, de même que report du programme Science et technologie ;
- La confirmation, par le ministre, que la différenciation pédagogique ne saurait remplacer, auprès

des élèves en difficulté intégrés dans les classes régulières, les réelles mesures de soutien qu'ils requièrent.

La CSQ et la FSE ont aussi recommandé au ministre la formation d'une commission indépendante, présidée par une personnalité crédible, qui devrait prendre acte des difficultés posées par la réforme, réfléchir et proposer des solutions. Elle devrait le faire en priorité sur la question de l'intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières avec les contraintes qu'elle produit relativement à l'application de la réforme. Dans son deuxième mandat, la commission devrait s'attacher au caractère prescriptif de l'approche par compétences, avec les méthodes d'enseignement qu'elle favorise et les difficultés liées à l'évaluation de telles compétences. Finalement, la commission pourrait réfléchir aux moyens de concrétiser le consensus des États généraux sur la nécessité d'atteindre l'égalité des chances en éducation.

Des problèmes de taille demeurent

Le ministre Fournier, dans une lettre qu'il nous a adressée avant Noël, a fait preuve d'une certaine ouverture à quelques-unes de nos propositions en apportant les précisions suivantes :

- l'évaluation des compétences transversales ne peut être imposée aux enseignantes et aux enseignants à moins que ceux-ci en fassent la demande à la direction d'école ;
- la mise en œuvre obligatoire du programme Science et technologie en 3^e secondaire et du programme Formation préparatoire à l'emploi est reportée d'un an ;
- la possibilité de faire reprendre en partie, ou exceptionnellement, la



totalité d'une année scolaire à la fin de la première année d'un cycle dans les cas où la situation le justifie. Cette reprise pouvant s'effectuer dans une classe régulière ou dans une classe spéciale pour les élèves en difficulté.

Les déléguées et les délégués des fédérations affiliées et notamment de la FSE seront appelés à apprécier la teneur des réponses ministérielles et certaines recommandations de la Table de pilotage dans les prochaines semaines.

Quoi qu'en pense le ministre à l'approche des prochaines élections, le dossier de la réforme est loin d'être clos. Des problèmes de taille demeurent, notamment l'épineux problème de l'intégration des élèves en difficulté, l'absence de signal clair du ministre concernant le moratoire sur l'abolition des classes spéciales et le refus du ministre de mandater une commission spéciale pour évaluer la réforme, pour ne nommer que ceux-là. La CSQ et ses fédérations affiliées se chargeront de le lui rappeler jusqu'à ce que des solutions concrètes soient apportées aux problèmes vécus par nos membres.